

REGLEMENT DETAILLE DE LA MANIFESTATION VITRÉ NAGE Ô NATUREL 2023

INTRODUCTION

La lecture attentive du présent « REGLEMENT DETAILLE DE LA MANIFESTATION » est obligatoire.

Vitré Nage Ô Naturel 2023 est organisé par l'association Club Vitréen de Natation, en partenariat avec Vitré Communauté, et les Villes de Vitré, La Chapelle Erbrée et Saint M'Hervé et avec le soutien du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

L'esprit de cette manifestation sportive de nature est de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une épreuve en eau libre.

Quatre épreuves de distances croissantes sont proposées, afin que chaque nageur puisse choisir celle qui lui convient le mieux. Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs, licenciés ou non à la FFN.

En outre, certaines des épreuves constituent une étape de la Coupe de France ou de la Coupe de Bretagne d'Eau Libre.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX QUATRE EPREUVES

Les nageurs se présentent, au minimum 1h avant le départ de leur épreuve, à l'aire d'accueil installée sur la base nautique de Haute Vilaine à Saint M'Hervé (Barrage de Haute Vilaine). Ils pourront ainsi procéder à leur enregistrement, au retrait de leur bonnet officiel de l'épreuve, et au marquage. Ils seront numérotés sur les omoplates, les bras et les mains ; le numéro devant être visible durant toute l'épreuve.

Les nageurs doivent se regrouper près du car-podium à l'heure du Briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription. Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course.

A l'issue de ce rappel, les nageurs sont appelés un à un par un officiel avant qu'ils puissent se mettre à l'eau.

Le départ a lieu en pleine eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le juge-arbitre. Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Durant l'épreuve, les nageurs ont le droit de se tenir momentanément debout, mais pas de marcher, de sauter ou d'avancer par plongeurs successifs.

De même à l'exception de l'autorisation de se tenir debout ci-dessus, les nageurs ne doivent pas s'appuyer sur un objet fixe ou flottant et ne doivent pas toucher ou être touchés par une embarcation quelle qu'elle soit.

Aucun objet ne peut être lancé à un nageur, y compris de la nourriture.

Le juge arbitre est habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course.

Les limites de temps s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ : 500m : 30min – 2 kms : 1h – 5kms : 1h30.

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisé par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager jusqu'à toucher la plaque d'arrivée suspendue sous le portique flottant. Tout concurrent ayant marché, sauté ou avancé en plongeant avant de toucher la plaque sera disqualifié.

Les produits dopants étant évidemment strictement interdits, tout concurrent convaincu d'en avoir utilisés, en infraction avec la législation, sera disqualifié et devra assumer seul les conséquences pénales de son infraction sans pouvoir, de quelque manière que ce soit, rechercher la responsabilité des organisateurs.

L'ÉQUIPEMENT DES NAGEURS

Selon la température de l'eau, les nageurs peuvent avoir ou non la possibilité de revêtir une combinaison isotherme de natation ou de type triathlon destinée à le protéger du froid mais aussi à lui assurer une réserve de flottabilité en cas de défaillance selon la réglementation FFN.

- La combinaison est obligatoire entre 14°C et 17,9°C,
- La combinaison est optionnelle, au choix du nageur, entre 18°C et 19,9°C
- La combinaison n'est pas autorisée au-dessus de 20°C. Seuls les nageurs non licenciés dans un club, et titulaire d'une licence FRANCE NATATION ou BRETAGNE NATATION auront la possibilité d'utiliser une combinaison néoprène pour une température de l'eau comprise entre 20 et 24,5°C.
- Enfin, pour éviter tout risque d'hyperthermie, la combinaison est strictement interdite au dessus de 24,5°C

Les nageurs ont l'obligation de s'équiper d'une paire de lunettes de natation adaptée et en bon état.

Chaque nageur a l'obligation de porter le bonnet numéroté fourni par l'organisation.

Sont interdits :

- Tout ce qui n'est pas explicitement permis, à savoir en particulier toute aide artificielle à la nage ou à la flottabilité, notamment les masques de plongée englobant le nez, les tubas, les palmes, les plaquettes, les pull-buoys, les gants, les chaussons, les gilets etc.
- Les combinaisons néoprène non conçues pour la pratique de la natation (combinaison de plongée, planche à voile, kitesurf, surf...) afin d'éviter les problèmes d'irritations qui peuvent devenir cause d'abandon.
- Le port de montre, montre GPS, bijoux, piercing
- Les ongles non coupés

Sont permis :

- Le port d'un pince-nez.
- Les bouchons d'oreilles.
- L'emport sous la combinaison d'un ravitaillement individuel à la stricte condition que son emballage soit ramené à terre par le nageur.

LIMITES METEOROLOGIQUES, SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, qualité de l'eau, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas de décision d'annuler l'épreuve prise au plus tard 14 jours avant le départ, en cas de force majeure, ou pour nombre insuffisant d'inscrits, les droits d'inscription seront remboursés hormis le coût de la licence pour les nageurs « Grand Public ».

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 14 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

SPORTIVITE ET RESPECT

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les officiels et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

En particulier, les nageurs ne doivent pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité constatée au départ ou pendant l'épreuve entraînera la disqualification immédiate du nageur. Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels et organisateurs.

Tout manquement constaté sera immédiatement sanctionné par une disqualification et une interdiction de participer à toute autre épreuve sur la journée.

DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation Vitré Nage Ô Naturel, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leur nom, prénom et adresse.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à Vitré Nage Ô Naturel. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assurance individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

- Pour les nageurs FFN, les épreuves sont couvertes par la Société d'Assurances Allianz IARD prenant en charge l'ensemble des manifestations organisées par la FFN.

- Les licenciés FFTRI devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

- Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation et une autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes sur le site d'inscription en ligne de la FFN (<http://www.eaulibreffn.fr/evenements>) du 20 mars 2023 jusqu'au 10 mai 2023 22h.

L'engagement sur place est possible (maximum 1h30 avant départ) avec une majoration de l'inscription de 10€.

En outre, le participant doit :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation Vitré Nage Ô Naturel auquel il s'engage à se conformer,
- présenter un certificat médical pour la pratique de la natation en compétition
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- être en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter.
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge Le Club Vitréen de Natation et les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

DEMANDE DE RESILIATION D'INSCRIPTION

NON PRESENTATION D'UN CONCURRENT LE JOUR DE L'EPREUVE

Toute inscription validée après le 29 avril 2023 est définitive et aucun remboursement ne sera effectué sauf si la décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves est prise par l'organisateur 14 jours au minimum avant la date prévue pour son départ. Auquel cas les droits d'inscriptions à l'épreuve concernée seront remboursés.

Vitré Nage Ô Naturel 2023 Règlement

Sur chaque épreuve, il y aura un podium scratch (toutes catégories confondues) composé des 3 meilleurs hommes et des 3 meilleurs femmes, ainsi qu'un ou plusieurs podiums par catégorie d'âge, conformément au règlement FFN eau libre. Pour l'épreuve de relais il y aura un podium scratch avec les 3 premières équipes mixtes le tableau ci-après :

Epreuves		Horaires		Tarifs	
Dist.	Type d'épreuve	Briefing	Départ	Licencié FFN	Non Licencié FFN
4x500m	Epreuve Relais	9h30	10h00	16	28
500m	Epreuve Grand Public, Pass'compétition FFN	11h00	11h30	5	10
5 kms	Coupe de France et de Bretagne	13h30	14h00	20	30
2 kms	Coupe de France et Coupe de Bretagne Jeunes	16h00	16h30	15	25

CATEGORIES ET RECOMPENSES

COUPE DE France et Bretagne : 5 km : Médailles et lots aux 3 premiers TC, junior 3 et senior (2004 et avant), juniors 2 (2005/2006), juniors 1 et jeunes (de 2007 à 2011), Maitres 1 (25-44ans) et M2 (45 et +)

prize-money T.C. Dames et Messieurs : 1^{er}: 80 € 2^{ème} 50 € 3^{ème} 30 €

&&&&&&&&&

COUPE DE France et Bretagne : 2 km : médailles et lots aux 3 premiers TC, junior 2 (2005/2006), Junior 1 (2007/2008) et jeunes (2009/2010/2011), Maitres 1(25-44 ans) et M2 (45 et +)

prize-money T.C. Dames et Messieurs : 1^{er}: 40 € 2^{ème} 25 € 3^{ème} 15 €

&&&&&&&&&

RELAIS MIXTE 4 X 500 M : Podiums et lots aux 3 premières équipes mixtes

&&&&&&&&&

500 M : (Découverte) : classement jeunes (2009/2010/2011), avenir 10 ans (2012), avenir 9ans (2013)